

LE MADAWASKA

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B.; 21 MARS, 1929.

SEIZIEME ANNEE No. 12

DISCOURS DE L'HON. J. E. MICHAUD

député de Madawaska

Prononcé à la Législature provinciale au cours de la semaine dernière.

L'hon. M. Michaud a commenté son discours en félicitant le secrétaire provincial sur la manière habile avec laquelle il a présenté son budget cette année. Il faut admettre que l'éloquence et l'ingénuité du secrétaire a comblé les lacunes dans le matériel à sa disposition. Le secrétaire provincial a adopté la même tactique que les années précédentes et il a donné libre cours à son imagination, s'efforçant de faire croire au peuple que tout va à merveille dans la province dont il fait partie. Il est fort douteux que la situation soit meilleure maintenant qu'en 1924. S'il y a eu amélioration, cette amélioration n'est produite, non pas comme le résultat de la politique du gouvernement actuel, mais en dépit de cette politique.

La seule chose importante contenue dans le discours du trône est la déclaration que le chemin de fer de la vallée de Saint-Jean sera absorbé par le Canadien National. Aussitôt que le gouvernement fédéral a annoncé que cette transaction serait bientôt chose accomplie l'opinion publique a été satisfaite; mais les uns se sont demandés à qui revenait le mérite de toute cette affaire. Les amis du gouvernement provincial ont cherché à s'en attribuer tout la gloire, tandis que les amis du gouvernement fédéral et les ministres en particulier prétendent qu'il faut rendre justice et donner au gouvernement fédéral tout le mérite. Le premier ministre a été injuste envers l'hon. W. E. Foster et l'hon. P. J. Veniot qu'il a accusé de négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs. Le parti libéral arriva au pouvoir, à Ottawa en 1921 et en ce temps il était inutile et impossible de s'adresser au gouvernement fédéral pour de l'aide. Les conditions étaient telles que la chose était hors de question. Néanmoins, en 1922, le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'hon. E. W. Foster a présenté au gouvernement fédéral un mémoire touchant le chemin de fer de la vallée de Saint-Jean et donnant les raisons pour lesquelles il devait être acheté par le Canadien National.

Les négociations n'eurent pas de succès dans le moment, parce qu'il fallait régler les finances du Canadien National et de la puissance du Canada avant de pouvoir régler cette question à la satisfaction du peuple du Nouveau-Brunswick. Je suis d'avis que le rapport de la Commission Duncan n'entre d'aucune manière dans le règlement de cette importante question. Pour être juste il faut remercier le gouvernement fédéral d'être venu au secours de la province et de l'avoir soulagé d'un lourd fardeau. Il convient maintenant de cesser nos querelles à ce sujet et de consacrer nos efforts à la solution d'autres problèmes sérieux.

Le premier ministre a discuté au long la vente du Grand-Sault; mais il a évité soigneusement de définir la politique de son gouvernement sur le prolongement du système électrique de la province. Il y a une excellente raison pour ce silence, c'est que le gouvernement n'a jamais eu de politique définie à ce sujet.

Quant à Musquash, il y a divergence d'opinion dans les rangs du gouvernement parce que M. Reilly, le président de la Commission, est un enthousiaste défenseur de ce développement. Il existe une grande demande pour l'énergie électrique pour fins d'éclairage dans toute la province et le gouvernement a prêté une sourde oreille aux requêtes qui lui ont été présentées. Pourquoi ne pas avoir donné suite au rapport qui a été soumis au gouvernement sur le pouvoir du Médoc?

Le premier ministre et ses partisans trouvent que l'opposition n'a pas émis beaucoup de suggestions pratiques, qu'elle n'a pas

donné son programme politique. Le premier devoir d'une opposition n'est pas tant de faire des suggestions au gouvernement que de le critiquer. Cependant l'opposition a toujours été en faveur du développement de nos pouvoirs d'eau par la province dans l'intérêt public.

Le gouvernement a tout donné à la Compagnie Internationale. Le premier ministre prétend que grâce à sa politique trois ou quatre moulins à papier et à pulpe seront construits dans la province. Si la politique de M. Veniot avait été suivie, nous aurions eu ces moulins tout de même.

L'hon. M. Michaud condamne ensuite la manière avec laquelle la politique du gouvernement en rapport avec la gratuité des livres a été mise en force; d'abord, on a changé toute la série des livres au grand embarras des contribuables. A cause de ce changement de la série des livres, il fut impossible à 25 pour cent des enfants d'école d'acheter des livres. Le résultat sera que dans bien des cas, les enfants devront aller à l'école un an de plus à cause de l'incapacité déployée par le gouvernement.

Malheureusement, parlons des finances de la province. Le gouvernement se vante d'avoir un surplus de \$198,000. Il n'y a pas lieu de s'en réjouir énormément. Le gouvernement n'a pas beaucoup de mérite parce qu'il a perçu beaucoup plus d'argent. La chose principale est de savoir si le gouvernement a administré économiquement et avec prudence les affaires de la province dans l'intérêt du peuple. Il faut admettre que sous ce rapport le gouvernement a manqué son coup, qu'il a cassé toutes ses promesses d'économies, de prudence et de détachement. Il y a cinq ans, la population était la même qu'aujourd'hui. Cependant le gouvernement a administré les affaires de la province avec \$4,000,000 en 1924. L'an dernier, l'administration a coûté \$5,500,000. Où est l'économie, où est le retranchement? Au lieu de réduire la taxe, le gouvernement a continué à taxer le peuple.

Voici comment les revenus de la province ont été augmentés:

Subsidés fédéraux	\$ 600,000
Taxe du Can. National	119,000
Profit de la Commission des Liqueurs	880,000
Taxe sur la gasoline	275,000
Augmentation des recettes d'automobiles	250,000
Droit de succession	387,000
Total	\$2,511,000

Le gouvernement aurait dû montrer un surplus de \$1,000,000 et réduire la dette. Il prétend avoir un surplus dans les comptes ordinaires de la province, mais ils ont additionné \$3,000,000 à la dette de la province. Il n'est pas étonnant que le premier ministre ait eu de la misère à expliquer les finances aux électeurs de la province dans son discours sur l'adresse.

La vérité est que, au lieu d'a-

voir un surplus, ils ont un déficit de \$1,305,964.40.

Les finances ont été manipulées dans le but de créer un surplus apparent.

Le 31 octobre 1928, la dette consolidée de la province était de \$37,845,302.66

Le 31 octobre 1924, la dette consolidée de la province était de \$30,737,839.32

Augmentation en 4 ans de \$7,107,463.34

Il y a eu augmentation sur toute la ligne.

Emprunts à la banque

En 1925 \$1,780,541.14

En 1928 4,528,658.12

Obligations imputables au capital

Octobre 31, 1928 \$47,946,179.41

Octobre 31, 1925 37,999,314.94

\$ 9,947,868.47

Obligations ordinaires

Octobre 31, 1928 \$6,197,873.76

Octobre 31, 1925 3,193,758.74

\$3,004,115.02

Montants dus

Octobre 31, 1928 \$ 219,377.66

Octobre 31, 1925 131,367.70

\$ 88,009.96

Recettes en argent

Octobre 31, 1928 \$12,546,790.22

Octobre 31, 1925 12,546,790.22

Chemins et ponts

1924 comptes chemins ordinaires 438,401.19

1924 comptes chemins ordinaires 348,357.35

791,971.54

1924 ponts permanents \$568,434.00

Chemins et automobiles 374,098.88

Chemins principaux 578,391.59

2,312,896.01

1928

Chemins ordinaires \$310,611.79

Peinture permanente 3,882.05

Chemins 393,286.60

Patrouille 350,896.77

1,058,677.39

1928

Ponts permanents \$353,250.67

Chemins permanents 1,312,513.14

Chemins permanents 1,812,782.03

3,478,545.84

\$4,537,223.13

C'est une véritable orgie de dépenses; quel bénéfice le public en a-t-il obtenu?

A la dernière session, on avait estimé les dépenses du département des travaux publics à \$987,195.60.

Le ministre en a dépensé \$1,336,060.69. Le peuple de la province veut que le Département des Travaux Publics soit administré par un homme d'affaires. S'il y a de la prospérité dans cette province, elle est due à la coopération des diverses industries de la province.

L'hon. M. Michaud termine son discours en proposant un amendement au sujet des affaires de la Commission des liqueurs. Cette Commission n'a pas rendu un compte complet des affaires contre tous les principes du gouvernement responsable. Il propose l'amendement suivant:

"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas déposé sur la table les comptes en détail de la Commission des Liqueurs, et considère que ceci est une violation des grands principes du gouvernement responsable."

Le ministre en a dépensé \$1,336,060.69.

Le 16 courant avaient lieu dans l'église de Connors les funérailles de Mme C. DOMINIQUE, épouse de feu Jos. Gentrin. La défunte s'était distinguée par une longue maladie.

Elle était âgée de 76 ans et laisse un frère M. Joseph Dominique, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Elle est le quatrième membre de la famille à disparaître depuis à peine quatre mois.

La défunte fut conduite à sa dernière demeure par MM. Joseph Oakes, Arthur Pincombe, John Blaire et Frank Gibson. M. Michel Dominique, neveu de la défunte, portait la croix.

PERQUISITIONS ONEREUSES
Une plainte est portée contre un officier de douanes du comté.

Un officier de douanes d'une des paroisses du haut du comté avait l'occasion de faire des recherches dans une maison ces jours derniers.

Après son départ les personnes de la maison s'aperçurent qu'une somme de \$107.00 avait disparu. On porta immédiatement plainte contre l'officier qui du comparaitre devant le magistrat de police Hubert d'Edmundston mercredi matin. L'audition de cette cause a été remise à mardi prochain.

LA LOI ET LA PROTECTION DU GIBIER

Ce qu'il coûte à la province pour protéger le gibier de nos forêts. — Infractions nombreuses dans notre comté.

En 1928 la province a dépensé la somme de \$62,544.94 en salaires et dépenses pour les gardes-chasses. Ces officiers que l'on rencontre un peu partout dans la province ont pour mission de veiller à l'application de la loi qui défend de chasser certaines bêtes sauvages, pendant certaines périodes de l'année. Ils sont chargés de voir à ce que tous les articles de la loi de chasse et pêche ne soient pas enfreints. C'est leur devoir et c'est obligation de chacun d'eux d'accomplir.

Malgré la sévérité de la loi, il s'en trouve toujours qui se risquent à l'enfreindre. Il y a quelques jours seulement le garde-chasse du district de Quisisibis a pris six chasseurs. Des fusils et deux chevreuils ont été saisis. Les coupables devront comparaître sous peu devant le magistrat de police.

La chasse illégale est sévèrement punie. Jugez-en par les extraits suivants de la loi: toute personne entrant dans les bois avec un fusil en temps prohibé, est passible d'une amende de \$20, ou de 20 jours de prison, ou des deux à la fois.

Le coup de la loi s'il est jugé à propos par le magistrat. Le chasseur de chevreuil est passible d'une amende de \$100, ou 50 jours de prison, ou les deux. Il n'est pas nécessaire de tuer ou de blesser l'animal pour tomber sous le coup de la loi. Le fait de courir, de suivre les pistes, de chercher ou d'attendre le chevreuil, est suffisant. C'est l'intention qui compte.

La sous-section 3 de la Loi impose une amende de \$200 ou 4 mois de prison ou les deux à celui qui chasse l'original, le chevreuil ou le caribou avec des chiens.

Les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska, au nombre de plus de deux cents, veillent sans cesse dans leurs paroisses à ce que la loi soit observée et avertissent les gardes-chasses des violations dont ils ont connaissance.

C'est donc un jeu dangereux que de vouloir enfreindre la loi de chasse. Les risques sont grands et les punitions sont sévères.

LES ACTIVITES DE LA COUR

Plusieurs personnes ont été traduites devant le magistrat de police pour avoir opéré un radio sans licence.

Albert Garand accusé de possession illégale de boisson alcoolisée, a comparu devant le magistrat et a été acquitté.

Arrêté pour ivresse un individu a été condamné à l'amende ordinaire et les frais.

Maxime Bouchard, accusé d'avoir vendu de la boisson en contravention avec la Loi des Liqueurs, a comparu devant le magistrat. Il a été acquitté faute de preuves suffisantes.

Un citoyen de Siegas arrêté pour ivresse a été amené à Edmundston et condamné à l'amende ordinaire et les frais.

Un citoyen de Ste-Anne pour lequel un co-paroissien pour assaut. Les deux individus s'étaient battus à coups de bouteille. La cause a été renvoyée.

Sept personnes de la ville ont été arrêtées ces jours derniers pour avoir traversé la voie ferrée de la rue de l'Eglise à la rue Victoria. C'est la compagnie du Chemin de fer Temiscouata qui avait porté plainte.

FUNERAILLES DE Mme C. DOMINIQUE

A CONNORS

Le 16 courant avaient lieu dans l'église de Connors les funérailles de Mme C. DOMINIQUE, épouse de feu Jos. Gentrin. La défunte s'était distinguée par une longue maladie.

Elle était âgée de 76 ans et laisse un frère M. Joseph Dominique, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Elle est le quatrième membre de la famille à disparaître depuis à peine quatre mois.

La défunte fut conduite à sa dernière demeure par MM. Joseph Oakes, Arthur Pincombe, John Blaire et Frank Gibson. M. Michel Dominique, neveu de la défunte, portait la croix.

PERQUISITIONS ONEREUSES
Une plainte est portée contre un officier de douanes du comté.

Un officier de douanes d'une des paroisses du haut du comté avait l'occasion de faire des recherches dans une maison ces jours derniers.

Après son départ les personnes de la maison s'aperçurent qu'une somme de \$107.00 avait disparu. On porta immédiatement plainte contre l'officier qui du comparaitre devant le magistrat de police Hubert d'Edmundston mercredi matin. L'audition de cette cause a été remise à mardi prochain.

L'ACHAT DU VALLEY RAILWAY

Ottawa, 18.—Le gouvernement King a donné avis qu'il se propose d'acheter pour le compte des Chemins de fer Nationaux, une ligne connue sous le nom de "St-John and Quebec Railway, Co".

Voici le texte de cette motion: Résolu.—Qu'il est expédient de décréter que la compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada peut acheter les entreprises et chemins de fer du "Saint-John and Quebec Railway Company", et la quote part que détient Sa Majesté pour la province du Nouveau Brunswick dans ces entreprises et chemins de fer, pour un prix total de \$6,000,000 y compris certain capital obligations garanti par hypothèque et le paiement à maturité de certaines obligations émises par la province et que le gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt de valeur à cet effet par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Plusieurs personnes ont été traduites devant le magistrat de police pour avoir opéré un radio sans licence.

Albert Garand accusé de possession illégale de boisson alcoolisée, a comparu devant le magistrat et a été acquitté.

Arrêté pour ivresse un individu a été condamné à l'amende ordinaire et les frais.

Maxime Bouchard, accusé d'avoir vendu de la boisson en contravention avec la Loi des Liqueurs, a comparu devant le magistrat. Il a été acquitté faute de preuves suffisantes.

Un citoyen de Siegas arrêté pour ivresse a été amené à Edmundston et condamné à l'amende ordinaire et les frais.

Un citoyen de Ste-Anne pour lequel un co-paroissien pour assaut. Les deux individus s'étaient battus à coups de bouteille. La cause a été renvoyée.

Sept personnes de la ville ont été arrêtées ces jours derniers pour avoir traversé la voie ferrée de la rue de l'Eglise à la rue Victoria. C'est la compagnie du Chemin de fer Temiscouata qui avait porté plainte.

UNE EGLISE

Halifax, N.-E., 18.—Un orage électrique de mi-été a visité la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse samedi soir. Dans certains districts la pluie torrentielle fut accompagnée de grêle.

Les seuls dommages causés l'ont été à Doucetteville, comté de Digby, où l'église catholique a été frappée par la foudre et rasée complètement, et à Shurt Beach, comté de Yarmouth, où une grange a aussi reçu la visite de la foudre, mais sans prendre feu. L'église incendiée était évaluée à \$8,000 et elle était assurée pour \$3,000.

Un terrible tamponnement s'est produit dimanche matin, près de la gare de St-Eloi (Temiscouata) entre un train de fret et l'Océan Limité qui avait été arrêté par une violente tempête de neige dans sa course vers Halifax. Le choc a été d'une violence extrême et c'est miracle qu'il n'y ait aucune perte de vie à déplorer.

NOUVEAU RECORD
Limpne, Kent, Angl., 18.—Deux Australiens sont partis d'ici à 7 h. 15 ce matin pour tenter d'établir un nouveau record de vitesse entre l'Angleterre et l'Australie. Ils montent un biplan à moteur unique de 400 c v.

MOINS DE POISSON
Ottawa, 18.—Les pêcheurs canadiens ont pris en février dernier 10,152,100 livres de poisson le moins qu'en février 1928, mais en ont retiré \$43,551 de plus par suite de la hausse dans le prix duaddock, du flétan et de l'éperlan.

EXPOSITION A L'ECOLE PUBLIQUE
Vendredi soir le 22 courant, à 7.30 heures sera tenue dans la salle de réception de l'Ecole publique l'Exposition annuelle des travaux de couture faits par les élèves des cours du soir.

Les dames et demoiselles sont particulièrement invitées à visiter cette exposition.

sympathies à la famille en deuil.

GRANDE PARTIE DE CHARLEMAGNE
Dans la Salle Denis Bourgoïn, pour bâtir une nouvelle Eglise du côté sud de la rivière Madawaska.

MERCREDI LE 10 AVRIL
Plusieurs beaux prix seront distribués gratuitement. — Prix d'assistance. — Venez en foule encourager une bonne oeuvre.



PETITES NOUVELLES D'UN PEU PARTOUT

LA NORANDA
Toronto, 14.—Le rapport annuel de la Noranda, publié hier, montre un profit de \$3,018,247 pour l'année 1928 et une augmentation de réserves de minerais de \$52,000,000 approximativement.

POUR PAQUES
Ottawa, 13.—Le premier ministre a déposé une motion sur le bureau de la Chambre, demandant que lorsque les députés s'ajourneront le vendredi 22 courant, ils le soient jusqu'à mardi, 2 avril pour les fêtes de Pâques.

LE PARACHEVEMENT DE LA BASILIQUE DE BEAUPRE
Québec, 14.—On déclare que la Basilique de Sainte-Anne de Beau pré a coûté à date plus d'un million et qu'il faudra un autre million pour la parachever. Les ouvriers viennent de reprendre l'ouvrage. Au cours de la saison ils s'emploieront à terminer les tours et la seconde moitié de la crypte. La toiture de cuivre sera probablement faite à l'automne.

LA Foudre SUR
Halifax, N.-E., 18.—Un orage électrique de mi-été a visité la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse samedi soir. Dans certains districts la pluie torrentielle fut accompagnée de grêle.

Les seuls dommages causés l'ont été à Doucetteville, comté de Digby, où l'église catholique a été frappée par la foudre et rasée complètement, et à Shurt Beach, comté de Yarmouth, où une grange a aussi reçu la visite de la foudre, mais sans prendre feu. L'église incendiée était évaluée à \$8,000 et elle était assurée pour \$3,000.

UN SERIEUX ACCIDENT
Un terrible tamponnement s'est produit dimanche matin, près de la gare de St-Eloi (Temiscouata) entre un train de fret et l'Océan Limité qui avait été arrêté par une violente tempête de neige dans sa course vers Halifax. Le choc a été d'une violence extrême et c'est miracle qu'il n'y ait aucune perte de vie à déplorer.

NOUVEAU RECORD
Limpne, Kent, Angl., 18.—Deux Australiens sont partis d'ici à 7 h. 15 ce matin pour tenter d'établir un nouveau record de vitesse entre l'Angleterre et l'Australie. Ils montent un biplan à moteur unique de 400 c v.

MOINS DE POISSON
Ottawa, 18.—Les pêcheurs canadiens ont pris en février dernier 10,152,100 livres de poisson le moins qu'en février 1928, mais en ont retiré \$43,551 de plus par suite de la hausse dans le prix duaddock, du flétan et de l'éperlan.

EXPOSITION A L'ECOLE PUBLIQUE
Vendredi soir le 22 courant, à 7.30 heures sera tenue dans la salle de réception de l'Ecole publique l'Exposition annuelle des travaux de couture faits par les élèves des cours du soir.

Les dames et demoiselles sont particulièrement invitées à visiter cette exposition.

sympathies à la famille en deuil.

GRANDE PARTIE DE CHARLEMAGNE
Dans la Salle Denis Bourgoïn, pour bâtir une nouvelle Eglise du côté sud de la rivière Madawaska.

MERCREDI LE 10 AVRIL
Plusieurs beaux prix seront distribués gratuitement. — Prix d'assistance. — Venez en foule encourager une bonne oeuvre.

PALMES

pour le DIMANCHE DES RAMEAUX

Il nous fait plaisir d'annoncer que nous venons de recevoir un grand nombre de Palmes pour le dimanche des Rameaux.

Grandes ou petites Palmes, au choix; ce sont toutes de belles Palmes. Prix: — 10 à 25 sous.

LE MADAWASKA
rue de l'Eglise — Téléphone 75